

DEC162464INP

Décision portant nomination de Mme Pascale Roubin aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision de nomination en qualité de chargée de mission de Mme Pascale Roubin (DEC152837INP du 15 février 2016)

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale Roubin Professeure des universités, est nommée en qualité de chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de Physique du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

Sa mission a pour objet la cartographie des thématiques de l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale Roubin demeure affectée à l'UMR7345 « Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)» -Université d'Aix Marseille –Campus St Jérôme, Case 322- Avenue escadrille Normandie-Niemen-13397 Marseille Cedex 20

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, Mme Pascale Roubin percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2017

Le président
Alain Fuchs